

AUGMENTATION DES COTISATIONS DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

BPCE Mutuelle très bien positionnée avec une hausse limitée à 2,45% sur 2024

Depuis plusieurs mois, un sujet défraie la chronique en cette période d'inflation : l'augmentation forte des cotisations des complémentaires santé pour 2024. L'occasion d'analyser les causes de cette flambée des tarifs et de faire un point sur la situation particulière du contrat qui couvre les salariés des Caisse d'Épargne... Et de constater une fois encore tout l'intérêt d'être couvert par notre propre structure, BPCE Mutuelle !

Des augmentations fortes aux conséquences multiples

Fin 2023, la sentence est tombée : l'augmentation moyenne des cotisations des complémentaires santé sera de 10% pour 2024 ! Une hausse des tarifs bien au-delà de l'inflation qui interroge évidemment. Car oui, l'inflation et l'augmentation du coût des soins et médicaments ont une influence indéniable sur cette flambée des cotisations, mais pas que...

En effet, des décisions des pouvoirs publics ont lourdement impacté la situation, à commencer par des niveaux de remboursements plus faibles de la Sécurité Sociale qui obligent les complémentaires santé à compenser... Ou les négociations sur la hausse des tarifs des consultations et des soins de nombreux professionnels de santé qui, mécaniquement, augmentent la part de la prise en charge des mutuelles.

Les mauvaises nouvelles ne s'arrêtent pas là, notamment via le doublement de la franchise médicale : de 0,5 € par boîte de médicament et acte paramédical à 1 € (kiné, soins infirmiers...), de 2 euros par transport sanitaire à 4 €. Presque indolore au niveau individuel, cette augmentation n'a rien d'anecdotique dès que l'on passe à l'échelle d'une mutuelle. Enfin, le *100% Santé*, qui ne devait rien coûter aux mutuelles à son lancement... la réalité étant aujourd'hui tout autre et son impact est bien réel !

Et du côté de BPCE Mutuelle ?

A BPCE Mutuelle, nous subissons de la même manière l'impact de ces décisions, tout comme de l'inflation. Pourtant, notre situation est moins morose et aura moins de conséquences pour les adhérents. La gestion rigoureuse de ces dernières années, couplée aux bons résultats des activités « annexes », permet de limiter les hausses de cotisations.

Le Conseil d'administration a fait le choix, non seulement de limiter la hausse à 4,9%, mais également de prendre en charge cette hausse sur les 6 premiers mois de l'année. Ainsi, pour 2024, la hausse s'établira à 2,45%, soit un niveau bien inférieur à l'inflation.

Une gestion rigoureuse qui porte ses fruits

Cette mesure, dont chacune et chacun doit apprécier l'impact sur son budget, y compris les employeurs, est rendue possible par une gestion extrêmement rigoureuse pratiquée par la gouvernance de notre mutuelle, n'en déplaise à certains de nos détracteurs !

C'est dans les temps difficiles que l'on perçoit toute la pertinence d'être protégé par NOTRE mutuelle, au seul service de nos entreprises, de nos salariés, de nos retraités et de leurs familles ! C'est une immense satisfaction pour les élus du Syndicat Unifié-Unsa qui président aux destinées de BPCE Mutuelle. C'est une véritable fierté d'œuvrer depuis tant d'année pour offrir une couverture santé de grande qualité, avec des services qui évoluent en fonction des besoins des adhérents, ceci pour des coûts de cotisations toujours des plus contenus.

BPCE Mutuelle, l'esprit mutualiste et de solidarité en action !

